

**SEANCE DU 30 DECEMBRE 2019**

**Membres présents** : LIND Catherine, Cyril MUGNIER , DUTHIL Alexandre,  
VUILLEMIN Daniel, OROSCO Mireille, BARD Nicole,

**Membre absent** : CHOULET Sabrina **Secrétaire de séance** : OROSCO Mireille

**Pouvoir** : CHAVANIS Roger à VUILLEMIN Daniel

**Demande d'ajout du point 6** : Convention de mise à disposition de personnel en vue d'accomplir une mission d'accompagnement à la nomination stagiaire par le CDG de la fonction publique territoriale de Haute-Saône.

**1. Mise en place du RIFSEEP**

Suite à l'exposé du maire sur la mise en place du RIFSEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel), le conseil municipal émet un avis favorable .

POUR 7      CONTRE 0      ABSTENTION 0

**2. Convention avec la ville de GRAY pour scolarisation d'un enfant en classe ULIS**

Afin de pouvoir régler la participation à la ville de Gray pour la scolarisation en classe ULIS d'un enfant de la commune d'Autoreille, il est nécessaire d'établir une convention entre les deux parties : Ville de GRAY et commune d'AUTOREILLE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette convention et autorise le maire à signer ladite convention.

POUR 7      CONTRE 0      ABSTENTION 0

**3. Renouvellement convention missions temporaires avec le CDG 70,**

MME Le Maire fait part d'une proposition de convention avec le Centre de Gestion pour le renouvellement de l'utilisation du service de missions temporaires pour la mise à disposition de personnel contractuel.

Mme le maire donne lecture au conseil de la convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette convention et autorise le maire à signer cette convention.

POUR 7      CONTRE 0      ABSTENTION 0

#### **4. Avenant à la convention mission archiviste,**

Un avenant à la convention de mise à disposition de l'archiviste pour prolongation de sa mission doit être passé vu la quantité d'archives à traiter. Une prorogation de deux jours serait nécessaire pour un coût de 250 €/jour soit au total 500 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable à cet avenant pour deux jours soit 500 €,
- autorise le maire à signer cet avenant
- Dit que les dépenses sont inscrites au budget.

POUR 7      CONTRE 0      ABSTENTION 0

#### **5. Validation RPQS 2018,**

Un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif. Ce rapport doit être présenté au conseil municipal. Il permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site : [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

POUR 7      CONTRE 0      ABSTENTION 0

#### **6. MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA NOMINATION STAGIAIRE**

Afin de réaliser le dossier de reprise des services de l'agent technique communal en poste, le CDG 70 propose ses services en passant une convention de mission d'accompagnement à la nomination stagiaire.

Mme le maire en donne lecture au conseil municipal du projet de convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable au projet de convention,
- Autorise le maire à signer cette convention et dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget.

POUR 7      CONTRE 0      ABSTENTION 0

**FIN DE SEANCE A 19 H 15.**